

# Réunion d'information sur le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive

Mercredi 8 Janvier 2020

---

► Région académique Normandie  
Académie de Normandie



Région académique



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## De Vercingétorix à nos jours ...

- *Décret du 14 août 1909 pris en application de l'article 7 de la Loi de 1909 créant les classes et écoles de perfectionnement*

**Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (CAEA)**

- *Décret du 18 juillet 1939*

**Certificat d'aptitude à l'enseignement des écoles de plein air**

- *Décret n° 63-713 du 12 juillet 1963*

**Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (CAEI)**

- *Décret n°87-415 du 15 juin 1987*

**Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS)**

- *Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004*

**Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH et 2CA-SH)**

- *Décret n° 2017-169 du 10 février 2017*

**Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI)**

- *Arrêté du 10 février 2017 Organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au CAPPEI*

- *Arrêté du 10 février 2017 Organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI*

- *Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017*

**Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et la formation professionnelle spécialisée**

# ► Partir en formation ? Quelques petites questions à se poser ...

- Quelles sont mes motivations ?
- Suis je prêt(e) à partir en formation en m'éloignant de ma résidence familiale ?
- Ai-je envie de consacrer un temps important afin d'approfondir mes connaissances par des lectures, la rédaction d'un écrit... et ce pendant une année scolaire?



Si vous pensez avoir ...

- Une bonne expertise pédagogique,
- Des capacités d'adaptations,
- Des capacités de différenciation pédagogique,
- L'envie d'expérimenter, de créer,
- Le désir de travailler en équipe,
- Le désir d'être une personne ressource,
- La volonté de participer à la construction de l'école inclusive, ...

alors n'hésitez pas à postuler pour un départ en formation !





# Grille de compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé. B0 n° 7 du 16-02-2017 [Annexe 1](#)

1: L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

2: L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.

3: L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.



# 1: L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

- il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.
- il conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement.
- il conçoit avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et de co-intervention dans le cadre de pratiques inclusives.
- il œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre de programmes en vigueur et du socle commun de connaissance , de compétences et de culture.
- il s'inscrit dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires.
- il coordonne des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.



## 2: L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.

- Il assure une mission de prévention des difficultés d'apprentissages.
- Il contribue à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle.
- Il se dote et utilise des méthodes et outils d'évaluation adaptés.
- Il définit des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites.
- Il adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation.
- Il élabore ou contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.



### 3: L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

- Il s'approprie et diffuse les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive.
- Il répond dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers.
- Il mobilise les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions.
- Il connaît et coopère avec la diversité des partenaires et acteurs de l'école inclusive.
- Il construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation.
- Il conçoit et met en œuvre des modalités de co-intervention.
- Il construit et anime des actions de sensibilisation, d'information et participe à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive.
- Il prévient l'apparition des difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.



# CONTENU DE LA FORMATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Normandie 

Région académique

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 7 du 16 février 2017

Cet arrêté détaille le contenu de la formation qui est composée :

- a) d'un **tronc commun**, non fractionnable, de **144 heures** comportant **6** modules obligatoires :
- enjeux éthiques et sociétaux
  - cadre législatif et réglementaire
  - connaissance des partenaires
  - relation avec les familles
  - besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
  - personne-ressource



Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 7 du 16 février 2017*

Cet arrêté détaille le contenu de la formation qui est composée :

b) de **deux modules d'approfondissement** d'une durée totale de **104 heures**, chaque module étant non fractionnable.

- grande difficulté scolaire modules 1 et 2
- grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
- troubles psychiques
- troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- troubles des fonctions cognitives
- troubles de la fonction auditive modules 1 et 2
- troubles de la fonction visuelle modules 1 et 2
- troubles du spectre autistique modules 1 et 2
- troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes modules 1 et 2



Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 7 du 16 février 2017*

Cet arrêté détaille le contenu de la formation qui est composée :

c) d'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures, non fractionnable

- enseigner en SEGPA ou en EREA
- travailler en RASED
- coordonner une ULIS
- enseigner en Unité d'Enseignement (UE)
- enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé
- exercer comme enseignant référent ou secrétaire CDOEA

Les modules, a, b et c, organisés sur une année scolaire, constituent la formation préparant aux épreuves du Cappei.





Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 7 du 16 février 2017*

La pratique sur le poste support de formation :

- l'enseignant exerce dans les unités, dispositifs ou classes prévus par les textes réglementaires et correspondants au parcours de formation.
  
- Il bénéficie d'un accompagnement diversifié :
  - Par les formateurs de l'INSPE
  
  - Par l'équipe de circonscription ASH
  
  - Par un pair



# L'EXAMEN DU CAPPEI



Région académique

académie  
Normandie 

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 7 du 16 février 2017

Epreuve 1: Séance pédagogique

Epreuve 2: Dossier de pratique professionnelle

Epreuve 3: Rôle de personne ressource



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Région académique

académie  
Normandie



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Epreuve 1: Séance pédagogique

Séance pédagogique avec un groupe d'élèves de 45 minutes

Entretien avec la commission de 45 minutes

La séance permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat.

L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves.

Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.



## Epreuve 2: dossier de pratique professionnelle

- **Présentation d'un dossier** élaboré par le candidat portant sur sa **pratique professionnelle** pendant **15 minutes**.

\* dossier de **25 pages** maximum , dans lequel figurent :

- une sélection de documents pour étayer la pratique professionnelle.
- un texte rédigé justifiant et commentant le choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

- **Entretien** avec la commission de **45 minutes**.

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.



## Epreuve 3: Rôle de personne ressource

- Présentation d'une action conduite par le candidat témoignant de son **rôle de personne ressource** en matière d'éducation inclusive et sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Pendant **20 minutes**, le candidat présente une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.
- **Echange de 10 minutes** avec la commission.



Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 7 du 16 février 2017*

Les épreuves conduisant à l'obtention du Cappei sont évaluées par une des commissions du jury désigné par le recteur .

Chacune de ces commissions est composée de **quatre membres** du jury académique :

- **un inspecteur** de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (**IEN-ASH**)
- **un inspecteur** de l'éducation nationale chargé de l'enseignement du **premier degré** ou un **IA-IPR** ou **IEN ET-EG** ou un **DASEN** ou **son adjoint**.
- **un formateur ou un conseiller pédagogique** impliqué dans la formation préparatoire au Cappei, mais n'ayant pas suivi le candidat ;
- **un enseignant spécialisé** dont la spécialité correspond au parcours de formation suivi par le candidat.



# Points de vigilance remontés par les commissions de jurys CAPPEI

*L'article L. 111-1 du code de l'éducation affirme que le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction.*

*Il consacre ainsi une approche nouvelle : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'Ecole de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.*



Liberté - Égalité - Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Normandie 

Région académique

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Epreuve 1: Séance pédagogique

### Préconisations :

- la maîtrise didactique des situations pédagogiques proposées est attendue,
- les outils professionnels présentés doivent être de réels outils de construction, de structurations utilisés régulièrement,
- les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement, les évaluations... doivent être choisis comme adaptés, pour une accessibilité des apprentissages,
- l'enseignant doit mettre en œuvre un enseignement explicite : le but de la tâche est formalisé et compris des élèves, l'apprentissage est découpé en séquences structurantes,
- le cadre de fonctionnement doit rendre possible et encourager des apprentissages ambitieux,
- les gestes professionnels doivent conjuguer bienveillance et exigence en direction de chaque élève,
- la conduite du groupe d'élèves laisse l'enseignant disponible pour identifier les décalages entre les attendus et les réponses des élèves et être en capacité de réguler.



**CAPPEI  
GRILLE D'AIDE À  
L'ÉVALUATION - EPREUVE 1**

e  
n  
c  
o  
n  
s  
t  
r  
u  
c  
t  
i  
o  
n  
  
d  
i  
s  
p  
o  
n  
i  
b  
l  
e

a  
b  
s  
e  
n  
t  
e  
  
Observations  
éventuelles

Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif				
Conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement				
Œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture				
Assure une mission de prévention des difficultés d'apprentissages				
Contribue à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle				
Se dote et utilise des méthodes et outils d'évaluation adaptés				
Définit des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites				
Adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation				
Elabore ou contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite				
Conçoit et met en œuvre des modalités de co-intervention				
Prévient l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière				





## Epreuve 2: dossier de pratique professionnelle

### Préconisations :

- s'informer des demandes académiques relatives à la forme attendue du dossier et sur les articulations entre parties personnelles rédigées et extraits référencés d'ouvrages ou articles. Ce dossier n'est pas un mini mémoire.
- la présentation ne doit pas se réduire à une redite du dossier écrit, mais bien à une entrée en matière dynamique et réflexive,
- la présentation peut être soutenue par des partages de documents, projetés ou écrits.



**CAPPEI**  
**GRILLE D'AIDE À**  
**L'ÉVALUATION - EPREUVE 2**

e  
n  
  
d  
i  
s  
p  
o  
n  
i  
b  
l  
e  
  
a  
b  
s  
e  
n  
t  
e  
  
c  
o  
n  
s  
t  
r  
u  
c  
t  
i  
o  
n

Observations  
éventuelles

Respect de la forme pour le dossier				
Pertinence du choix des documents				
Capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle				
Pertinence de l'analyse				
Approche critique des réponses mises en œuvre				
Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif				
Conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement				
Adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation				
Mobilise les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions				
Conçoit et met en œuvre des modalités de co-intervention				
Prévient l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière				



## Epreuve 3: Rôle de personne ressource

### Préconisations :

- la présentation doit dépasser le seul catalogue d'actions,
- l'analyse, la prise de recul par rapport à l'action présentée sont attendus,
- l'émergence dans la présentation, de la dimension explicite de personne ressource est nécessaire,
- la seule restitution d'une action ponctuelle qui se confond avec une animation, ne peut s'envisager, il faut se rapprocher d'un travail en profondeur mené dans la durée.



**CAPPEI**  
**GRILLE D'AIDE À**  
**L'ÉVALUATION - EPREUVE 3**

d e a  
i n b  
s s  
p o n  
o n t  
i s e  
b t Observations éventuelles  
l r  
e u  
c  
t  
i  
o  
n

Communique par les moyens appropriés et adapte son discours à son objet professionnel				
Conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement				
Conçoit avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et co-intervient dans le cadre de pratiques inclusives				
S'inscrit dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires				
Coordonne des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves				
Contribue à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle				
Elabore ou contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite				
S'approprie et diffuse les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive				
Répond dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers				
Connait et coopère avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'école inclusive				
Construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation				

# Réunion d'information sur le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive

Mercredi 8 Janvier 2020

---

► Région académique Normandie  
Académie de Normandie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Région académique

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION